



DECLARATION LIMINAIRE CSA 14/02/2023

Madame la présidente, nous voici réunis pour un premier comité social d'administration ,nouvelle instance sur une nouvelle mandature et avec une nouvelle présidence.

La CGT SPIP 65 apprécie que vous ayez choisi d'établir rapidement un calendrier prévisionnel pour l'année, ce qui semble démontrer le cas que vous faites de cette instance, cependant il convient de faire réellement vivre le CSA, et les récentes décisions prises unilatéralement et sans concertation concernant l'organisation du service pour la prise en charge des BEX , des 741-1 et des LSC sont sources d'inquiétude et d'incompréhension.

Une nouvelle organisation de service nécessite l'examen,la délibération et le vote en CSA, aussi la CGT SPIP 65 a demandé à ce que ces points soient portés à l'ordre du jour de ce CSA

Sur un tout autre plan, en la période actuelle , nourrie de mouvements de grève et de manifestations, ayant pour objet principal(et non unique) le projet inique et destructeur de réforme des retraites, la CGT SPIP 65 tient à rappeler , à titre d'information, que ,si la majeure partie des professionnels titulaires du SPIP est soumise au statut spécial,il n'en va pas de même pour les assistants de service social ni pour les contractuels , quelque soit leur corps de rattachement (psychologue,administratif,CPIP, coordonnateur culturel etc...)

La CGT SPIP 65 attend beaucoup de ce premier CSA et sera vigilante à ce que vive un dialogue social sincère,ouvert et constructif, dans l'intérêt des personnels, des usagers et du fonctionnement du service

Tarbes le 14/02/2023